

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

Arrêté du 13 OCT. 2020

autorisant l'entrée sur le territoire et l'introduction dans l'environnement du macro-organisme *Heterorhabditis downesi*

La ministre de la transition écologique et le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.258-1 et R.258-2 à R.258-9 ;

Vu la demande présentée par la société E-NEMA Gmbh dont il a été accusé réception le 27 juin 2019 ;

Vu l'avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail en date du 31 juillet 2020 ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

La société E-NEMA Gmbh est autorisée à faire entrer sur le territoire de la France métropolitaine continentale et à introduire dans l'environnement le macro-organisme *Heterorhabditis downesi*.

Article 2

Cette autorisation est valable 5 ans à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté. Le titulaire de l'autorisation devra transmettre à la direction générale de l'alimentation un bilan de suivi des introductions du macro-organisme dans l'environnement avant l'échéance de cette période de 5 ans. Ce bilan doit fournir des éléments relatifs à la dynamique des populations, au comportement du macro-organisme dans l'environnement d'introduction, aux bénéfices pour les cultures, aux aspects sanitaires ainsi qu'à tout effet non-intentionnel observé.


Article 3

La société E-NEMA Gmbh communique immédiatement à la direction générale de l'alimentation, à la direction de l'eau et de la biodiversité et à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail toute nouvelle information, concernant notamment les conditions d'élevage du macro-organisme concerné, qui pourrait modifier l'analyse du risque.

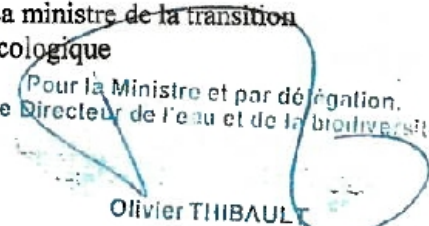
Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité et le directeur général de l'alimentation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture.

Fait le 13 OCT. 2020

 Le ministre de l'agriculture
et de l'alimentation

 Le Directeur Général de l'Alimentation
Bruno FERREIRA

La ministre de la transition
écologique
Pour la Ministre et par délégation,
Le Directeur de l'eau et de la biodiversité

Olivier THIBAUT